Manuel de course RIT 2024

Règles générales

Événement écoresponsable

Sécurité et service médical

Pénalités/sanctions

Réclamations

Jury de course

Matériel obligatoire

Matériel obligatoire en tout temps:

Matériel obligatoire section vélo

Matériel obligatoire pour section canot

Matériel obligatoire pour section cordes

Matériel obligatoire pour les campements (gestion par les assistants)

Matériel fourni par l'organisation

Matériel fortement recommandé

Conditions de participation



Règles générales

- Chaque équipe doit être composée de 2 participants et au moins un assistant technique.
- 2. Il est obligatoire pour les 2 participants de participer au prologue jeunesse du vendredi.
- 3. Chaque participant doit savoir nager. Par le seul fait de s'inscrire, tout concurrent atteste savoir nager.
- 4. Les membres doivent se suivre en tout temps à moins de 15 m de distance.
- 5. Les membres doivent respecter le tracé du parcours pour les sections où il est spécifié de le faire.
- 6. Les coureurs et assistants doivent transporter tout le matériel (vélos ET canots) durant toute la durée du Raid Aventure.
- 7. L'équipe doit être parfaitement autonome au niveau du ravitaillement, du matériel et de la sécurité. Elle doit avoir en tout temps avec soi la liste de matériel obligatoire* de sécurité demandé par activité: Vous pouvez être contrôlé à n'importe quel moment durant la course par l'organisation. (* Voir section matériel obligatoire)
- 8. Les équipes doivent avoir la balise GPS en tout temps avec eux, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée inclusivement.
- 9. Les équipes sont dans l'obligation de porter assistance à une équipe en difficulté. La non assistance à une équipe en danger est sanctionné par l'exclusion de la course.
- 10. L'équipe doit s'assurer de poinçonner adéquatement son passeport comme preuve de passage. Vous êtes responsable de vérifier que votre passeport est bien poinçonné pour chaque PC au cours de la course. Chaque poinçon non visible sur la carte à poinçonner sera sanctionné par une pénalité en temps.
- 11. Nous ne tolérerons aucun déchet jeté pendant la course. Une équipe prise sera pénalisée sur son temps de course final. Les excréments doivent être enterrés à plus de 10 m des cours d'eau, le papier de toilette doit être ramassé et jeté à la poubelle ou dans les toilettes.
- 12. Tous les coureurs doivent signer un formulaire de renonciation fourni par l'organisation avant le départ.
- 13. L'organisation se réserve le droit d'ajouter des règlements spécifiques à chaque épreuve. Ceux-ci seront inscrits au « Road Book » et il est de la responsabilité des coureurs de les lire et de les respecter.
- 14. Tous les moyens de transport motorisés sont interdits.
- 15. Les voiles, et autres moyens de propulsion non motorisés seront acceptés sauf avis contraire lors de certaines sections.

- 16. Le camping en tente est obligatoire pour tous les athlètes le vendredi soir et le samedi soir pour des raisons de contrôle de sécurité et d'équité entre les coureurs. Il n'est pas obligatoire pour les assistants de dormir en tente.
- 17. Les GPS et les montres GPS sont interdits. Seules les montres qui ne donnent QUE l'heure sont acceptées.
- 18. L'utilisation de téléphone satellite ou cellulaire est interdite durant l'épreuve.
- 19. Les équipes doivent relier les points de contrôles et transitions dans l'ordre, à moins d'indications contraire dans le « Road Book ».
- 20. Les équipes d'assistance ont seulement le droit d'aider leurs équipes dans un rayon d'un maximum de 30 mètres autour des zones de transitions et d'arrivées.
- 21. Chaque équipe n'a droit qu'à un (1) seul véhicule d'assistance dans les transitions. Seuls les véhicules de la taille maximale d'un Pick up ou d'une Van sont acceptés. Les remorques sont interdites.
- 22. Chaque équipe est responsable du matériel prêté par l'organisation. Elle doit signer l'entente de prêt et remettre un dépôt de sécurité. Tout dommage ou perte du matériel prêté sera chargé à l'équipe. Le matériel prêté doit être remis après la course au lieu indiqué.
- 23. En cas d'urgence, tout concurrent peut prévenir l'organisation soit par téléphone satellite, soit par cellulaire avec les assistants ou avec la balises GPS.
- 24. Tout recours à l'assistance de l'organisation sans justification peut entraîner une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course.
- 25. Chaque membre d'une équipe faisant le raid reste entièrement responsable de ses objets et de son matériel personnel. En cas de perte, de vol, de détérioration de ce matériel et effets, la responsabilité de l'organisation du raid ne pourra être mise en cause.
- 26. En cas d'abandon, tout concurrent doit impérativement prévenir l'organisation soit par téléphone satellite ou cellulaire, soit en se rendant à la transition la plus proche pour le signifier à un officiel.

 Le non-respect de cette obligation pourrait entraîner, dans le cas de
 - recherches spécifiques, la responsabilité pécuniaire, civile et pénale du ou des concurrents n'ayant pas pris les dispositions nécessaires à la signalisation de leur localisation. Le non-respect de cette obligation dégagerait l'organisation de toute responsabilité et donc de toute poursuite civile ou pénale.

Événement écoresponsable

Le Raid International Témiscamingue met en œuvre une démarche écoresponsable, les équipes s'engagent à la respecter, notamment sur les points suivants :

- N'abandonner aucun déchet ou objet quel qu'il soit dans la nature, laisser propres les sites de campement.
- Respecter l'environnement naturel, ne pas briser de branches ou déplacer d'éléments naturels afin de faciliter ou raccourcir un passage.
- Respecter les propriétés privées et publiques, sachez respecter ces lieux (faune, flore) et les autres usagers de la nature : promeneurs, pêcheurs etc.
- Refermer les barrières ou les portails que vous avez dû ouvrir lors du raid.
- Les droits de passage ne s'appliquent que pour la durée de la course. Il est formellement interdit de retourner sur ces terrains sans l'autorisation des propriétaires.

D'une façon générale, respecter les consignes d'éco responsabilité qui pourraient être données en cours d'épreuve.

Sécurité et service médical

- Les concurrents participent à la compétition dans le respect des règles de sécurité. Que celles-ci relèvent du règlement ou des règles de bon sens et de logique, ils doivent agir en individus responsables. Le comportement d'un participant ne doit jamais mettre en péril sa vie ou celle d'autrui. Tout manquement à ces principes et à ces règles engage la responsabilité personnelle de leurs auteurs et dégage alors l'organisation de toute responsabilité.
- Une équipe d'intervenants en premiers soins sera responsable des services médicaux d'urgence en collaboration avec les services d'urgence locaux.
 - Les services de premiers soins de l'organisation du raid sont positionnés à des endroits jugés important par l'organisation du raid.
- Le raid se déroule en zone isolée. L'équipe médicale peut mettre plusieurs heures à rejoindre une équipe nécessitant une assistance médicale. Par le seul fait de s'inscrire, tout concurrent atteste comprendre la situation et ne tiendra pas l'organisation responsable des délais pour rejoindre un équipe en difficulté.

- Une équipe peut être neutralisée pour raisons « médicales » (accident, incident, fatigue, etc.) à sa demande ou selon la décision de l'organisation du raid. Le cas échéant, le temps n'est pas arrêté et l'équipe devra se conformer aux directives de l'organisation du raid.
- Les conditions météorologiques et/ou naturelles ou les impératifs de gestion de l'épreuve peuvent obliger l'organisation à stopper temporairement ou définitivement des équipes et ou à annuler des sections de course ou toute la course pour des raisons de sécurité. Le non-respect de ces consignes donne lieu à une pénalité et dégage l'organisation de toute responsabilité ultérieure. Le jury pourra faire des ajustements de temps s'il le juge nécessaire.

Pénalités/sanctions

- Recours à l'assistance de l'organisation non justifié : 1 h
- Non-respect de la propreté en tout temps lors de la course : 3 h
- État non conforme du matériel de sécurité : 2 h
- Équipement manquant : 30 min par item
- Progression non-groupée (15 m.) en tout temps : 30 minutes
- Non observation des consignes de l'organisation : 2 h
- Non-respect des règles de sécurité : 4 h
- Point de contrôle (PC) non poinçonné (jour 1 et 2) : 3 h
- Poinçonnage de PC sans son partenaire : 1h
- Perte de la carte à poinçonner : pénalité = temps de la dernière équipe plus 3 heures.
- Perte du « Road Book » ou de la carte du parcours : pénalité minimum de 3H
 (à déterminer par l'organisation selon l'état d'avancement de la course)
- Assistance extérieure planifiée lorsque non-permise : Disqualification
- Attitudes antisportives (ex : tricherie manifeste, contestations systématiques, mauvais esprit, propos ou geste déplacé) : Disqualification
- Non-passage par un point d'organisation (transitions, campements) ou ne pas camper à un camping obligatoire : Disqualification
- Utilisation de moyens de transport ou de matériel non autorisés
 Disqualification
- Infraction sur l'identité ou les capacités physiques d'un concurrent
 Disqualification

- Dégradation volontaire de l'environnement: **Disqualification**
- Attitude injurieuse ou agressive: Disqualification
- Attitude déloyale, destruction, sabotage: **Disqualification**
- Non-assistance à personne en danger: **Disqualification**
- Pollution, feu, dégradation, vandalisme pendant ou après les épreuves:
 Disqualification

En cas d'infraction entraînant l'exclusion de la course d'une équipe, les membres de l'équipe (concurrents, assistants) seront solidairement et indéfiniment responsables de leurs actes, et dégagent l'organisation de toute responsabilité.

Réclamations

Les réclamations doivent être déposées par écrit sur le point d'assistance suivant la section ou la portion de course sur laquelle une équipe souhaite poser une réclamation. Des frais de 200 \$CAN sont exigés pour toute réclamation. Elles seront jugées par le jury de course qui entendra, s'il le juge nécessaire, les concurrents concernés par les réclamations.

Jury de course

Le jury de course est composé d'un représentant de la direction du raid, un représentant de l'équipe technique, un représentant du commissariat de course et toute personne dont la présence est jugée utile par les membres du jury de course.

Le jury de course veille à ce que l'éthique de la course soit respectée par les participants. Il est seul juge des manquements au règlement. Il reçoit et juge les réclamations émises par les participants. Il peut sanctionner par des pénalités toute transgression au règlement. Il peut également accorder des bonifications en fonction des neutralisations effectuées ou pour toute autre raison.

Le personnel d'organisation technique présent sur le terrain est assermenté par l'organisation. Leur témoignage fait donc foi devant le jury de course.

Matériel obligatoire

Matériel obligatoire en tout temps:

- Sifflet + Trousse premiers soins (1 par équipe)
- Lampe frontale (2X)
- Couverture de survie (2X)
- Sac étanche (1X) avec linge de rechange haut et bas (2X)
- Boussole (1X)
- Balise satellite (1X)

Matériel obligatoire section vélo par équipe

- Vélo de montagne (2X)
- Casque de vélo approuvé (X2)
- Lampe avant pour vélo (2X)
- Feu rouge arrière clignotant (2X)

Matériel obligatoire pour section canot

- 1 canot (prêté par l'organisation ou apporté par l'équipe)
- Un kit de sécurité nautique soit : 1 sac à corde (1X) avec corde flottante de 15 mètres (1X) et une écope.
- Couteau sécurité nautique (1 par personne)
- Gilet de sauvetage approuvé 2X (prêté par l'organisation ou apporté par l'équipe): attention les VFI auto-gonflants ou gonflables sont interdits

Matériel obligatoire pour section cordes

L'organisation demande 2 équipements complets par équipe

- 2 harnais d'escalade
- 2 longes de 2m (cordes d'escalade de diamètre minimum 9 mm) avec 2 mousquetons simples.
- 2 Descendeurs de type 8 ou ATC avec un mousqueton à vis ou auto lock
- 2 mousquetons à vis ou auto lock.

• Le casque de vélo est obligatoire pour les activités cordes (2X)

Matériel obligatoire pour les campements (gestion par les assistants)

- Sacs de couchage (1 par personne)
- Matelas de sol (1 par personne)
- Nourriture
- Eau
- Réchaud, etc...

Matériel fourni par l'organisation

 Un canot est fourni pour chaque équipe avec VFI et pagaies. Si vous avez besoin d'un canot de l'organisation, vous devez nous faire la demande par courriel avant le 1 mars 2024. Veuillez écrire à info@enduranceaventure.com.

Rq: Vous pouvez (si vous le souhaitez) apporter votre canot personnel et vos pagaies. Le canot doit être en plastique (T-formex, Royalex ou autres plastiques). Les canots de fibres ne sont pas acceptés (fibre de verre, carbone, kevlar, etc). Sachez que le canot sera utilisé lors du prologue jeunesse le vendredi par une équipe de jeunes.

- Des pagaies seront fournies par l'organisation si demandées.
- 1 tente 3 place par équipe

Le matériel prêté par l'organisation est sous votre responsabilité. Une caution sera demandée lors de la récupération du matériel et sera rendue au moment du retour du matériel en fin de course. Tout bris de matériel sera chargé aux utilisateurs.

Matériel fortement recommandé

Nous recommandons aux coureurs de posséder des portes cartes étanches format 11/17 pour protéger les cartes ainsi que du film de protection autocollant transparent.

Pour les sections nage aventure et les sections canot en rivière et lac, l'organisation recommande fortement le port d'une combinaison néoprène. L'eau des rivières peut être très froide!

Conditions de participation

Les participants déclarent avoir pris connaissance du règlement ainsi que des divers documents assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.

Signature du ou de la capitaine :		